



RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1962 B 00022

Numéro SIREN : 622 820 223

Nom ou dénomination : MAZARS BESANCON

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2016 sous le numéro de dépôt 4737

MAZARS BESANCON

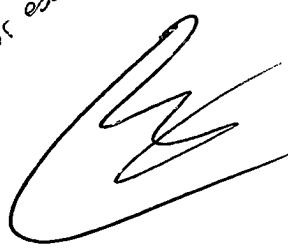
Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 800 000.00 €

Siège social : 9 rue Madeleine Brès

25000 BESANÇON

622 820 223 RCS BESANCON

2017 extrait certifié conforme



EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize
le vingt-cinq novembre,
à dix heures trente

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jean-Pierre LADOUCE préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 150 778 actions sur les 150 780 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que Monsieur Denis COCITO, représentant la société GESTION EXPERTISE ET REVISION COMPTABLE, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception est excusé.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2016,
- le rapport du comité de direction,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du comité de direction, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur **l'ordre du jour** suivant :

- .../...
- **Renouvellement et nomination de membres du comité de direction,**
- .../...
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Monsieur le président donne lecture du rapport du comité de direction, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que les mandats du comité de direction de Messieurs Jean-Pierre LADOUCE, Michel MULLER et Jean-Michel BUCLET, sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler et décide de nommer :

- **Monsieur Claude PETREMANT**

Né le 25 Septembre 1968 à MONTBELIARD (25)

Domicilié à AVANNE (25720) - 10 rue du Pressoir

pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice le 31 Août 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

MANDAT DES DIRECTEURS GENERAUX

Les membres du Comité de Direction délibèrent à nouveau et décident, à l'unanimité :

- de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Michel BUCLET en qualité de Directeur Général
- de nommer en qualité de Directeur Général :
Monsieur Jean-Pierre LADOUCE
Né le 14 Février 1958 à GRAY (70)
Demeurant à BESANCON (25000) – 1A avenue Denfert Rochereau

pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Août 2019.

Monsieur Jean-Pierre LADOUCE prend la parole pour féliciter Monsieur Claude PETREMANT de sa nouvelle nomination et remercie tous les Membres du Comité de Direction pour la confiance qu'ils lui témoignent et déclare accepter la mission de Directeur Général qui vient de lui être confiée.

Un membre du Comité de Direction

Le Président

MAZARS BESANCON

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 800 000.00 €

Siège social : 9 rue Madeleine Brès

25000 BESANCON

622 820 223 RCS BESANCON

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize,
le vingt-cinq Novembre,
à 10 heures 45 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le comité de direction s'est réuni au siège social, sur convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean-Pierre LADOUCE, membre du comité de direction
- Monsieur Jean-Michel BUCLET, membre du comité de direction
Tous deux renouvelés à l'assemblée tenue ce jour
- Monsieur Claude PETREMANT, membre du comité de direction
Nommé à l'assemblée tenue ce jour

Monsieur Michel MULLER, membre du comité de direction dont le mandat vient d'être renouvelé à l'assemblée ce jour, est excusé.

Madame Anne FLEURANTIN, Membre représentant le Comité d'entreprise dûment convoquée est présente.

Monsieur Denis COCITO, représentant la société GESTION EXPERTISE ET REVISION COMPTABLE, ladite société commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est excusé.

Monsieur Jean-Pierre LADOUCE est désigné en qualité de président de séance lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que plus de la moitié des membres sont présents et que le comité peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du comité est adopté à l'unanimité.

Le président de séance rappelle que le Comité est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **examen des mandats des dirigeants sociaux,**
- **pouvoir pour effectuer les formalités,**
- **questions diverses.**

EXAMEN DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Le Président de séance rappelle tout d'abord que les mandats du Président et des Directeurs Généraux sont arrivés à leur terme.

Il fait part aux membres du Comité de Direction de sa volonté de ne pas être renouvelé dans ses fonctions de Président. Mais il précise qu'il entend poursuivre en qualité de Directeur Général.

Il expose également que Monsieur Michel MULLER a fait savoir, dès avant les présentes, qu'il ne souhaitait pas être renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général.

Les membres du Comité de Direction prennent acte des souhaits de Messieurs Jean-Pierre LADOUCE et Michel MULLER. Ils remercient Monsieur Jean-Pierre LADOUCE et Monsieur Michel MULLER pour leurs engagements respectifs au sein de la société depuis de nombreuses années, la qualité des services rendus dans l'exercice de leurs mandats, leur compétence et leur contribution dans la gestion et le développement de la société et du Groupe.

Puis, le Comité de Direction statue sur le mandat du Président et les mandats des Directeurs Généraux.

MANDAT DU PRESIDENT

Les membres du comité de Direction, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de nommer en qualité de Président :

- **Monsieur Claude PETREMANT**
Né le 25 Septembre 1968 à MONTBELIARD (25)
Domicilié à AVANNE (25720) - 10 rue du Pressoir
pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Août 2019.

Monsieur Claude PETREMANT prend alors la parole et remercie tous les Membres du Comité de Direction pour la confiance qu'ils lui témoignent et déclare accepter la mission qui vient de lui être confiée. Il précise qu'il veillera à prendre toutes les mesures nécessaires pour continuer l'œuvre de ses prédécesseurs et perpétuer l'évolution de la société et de l'ensemble du Groupe.

[...]

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Un associé

Le président